



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 avril 2026  
(Date de convocation : 17 avril 2026)

Délibération N°20260423-3

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujou-Menjouet, Maire,

**Étaient présents :**

Alexandre PUJO-MENJOUET ; Dominique BORGELLA-ADJUDANT ; Etienne LAY ; Aurore VILLE ; Thibaut MAURIN ; Sarah LAGUERRE ; Sylvain SALIGOT ; Mélissa PUJO-MENJOUET ; Jean-François RABAUD ; David LAFFAILLE ; Marie VIDAL ; Stephen GAYE-METOU ; Sarah GRANDSIMON ; David MAPPA formant le quorum des membres en exercice.

**Étaient absents :**

Viviane TORNÉ ayant donné procuration à Jean-François RABAUD

**Objet : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2025**

Après la présentation du Compte Financier Unique (CFU) du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2025, Monsieur le Maire expose les affectations de résultats suivants :

➤ **Budget principal**

**Affectation de résultats**

	RESULTAT 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-422 980,81 €		-317 245,57 €	210 728,74 € 176 557,00 €	- 34 171,74 €	-774 398,12 €
FONCT	1 915 258,40 €	420 040,88 €	675 057,77 €			2 170 275,29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	<b>2 170 275,29 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) ligne 001	774 398,12 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	1 000 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	395 877,17 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>1 774 398,12 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

➤ **Budget annexe eau-assainissement**

**AFFECTATION DES RESULTATS  
 2025**

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT CA 2025	RESTES A REALISER 2025  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	68 744,94 €		- 57 815,29 €	35 913,25 € - €	- 35 913,25 €	- 24 983,60 €
FONCT	21 003,57 €	- €	15 556,43 €			36 560,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	au 31 décembre 2025	36 560,00 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		-24 983,60 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		11 576,40 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>		<b>24 983,60 €</b>
<b>Montant à reporter en 001 (R n-1 + R N)</b>		10 929,65 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

➤ **Budget annexe du Lotissement Le Clos du Haillas**

	RESULTAT CFU 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'exercice 2025	RESTES A REALISER 2025  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 10 597,97 €		0,19 €	- € - €	- €	- 10 597,78 €
FONCT	- €		- €			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	AU 31/12/2025	- €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- **Article 1<sup>er</sup>** : d'affecter les résultats de l'exercice 2025 du budget principal comme présentés ci-dessus,
- **Article 2** : d'affecter les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe eau et assainissement comme présentés ci-dessus,
- **Article 3** : d'affecter les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe du Lotissement le Clos du Haillas comme présentés ci-dessus,

Date affichage : 27/04/2026

**Le Maire**  
Alexandre Pujol-Menjouet



Accusé de réception en préfecture  
065-216501239-20260423-20260423-3-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2026  
Date de réception préfecture : 07/05/2026